

Fiche récapitulative

TEC120 | Comptabilité approfondie



28

Total d'heures d'enseignement



14

Crédits ECTS



04/09/2025

Début des cours prévu

Programme

Partie 1. Profession et normalisation comptable

Titre 1. Profession comptable

Titre 2. Normalisation comptable

Partie 2. Actif

Titre 1. Principes généraux

Titre 2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Titre 3. Stocks

Titre 4. Actifs financiers

Partie 3. Passif

Titre 1. Capitaux propres

Titre 2. Passif externe

Partie 4. Charges et produits

Partie 5. Entités spécifiques

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

- Identifier les modalités d'exercice de la profession, ses missions et ses responsabilités.
- Expliquer les rôles des organisations professionnelles et le statut de leurs membres.
- Appliquer les règles déontologiques à respecter par les experts-comptables et les commissaires aux comptes, dans une situation donnée.
- Identifier les normalisateurs internationaux et nationaux, analyser leurs rôles.
- Positionner le Plan comptable général (PCG) dans le contexte évolutif de la normalisation internationale.
- Identifier les principes fondamentaux de la comptabilité et justifier le rôle d'un cadre conceptuel.
- Citer les référentiels comptables applicables en France.
- Caractériser les différentes catégories d'actif.
- Exposer les conditions d'activation.
- Exposer les principes d'évaluation des actifs.
- Identifier et distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles.

- Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée.
- Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.
- Présenter les informations à fournir en annexe.
- Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des stocks.
- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.
- Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.
- Présenter les informations à fournir en annexe
- Identifier et caractériser les différentes catégories d'actifs financiers.
- Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des titres.
- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée.
- Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.
- Présenter les informations à fournir en annexe.
- Exposer et appliquer les règles relatives aux opérations de variation des capitaux propres des sociétés selon leur forme juridique.
- Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat.
- Évaluer et comptabiliser les variations de capitaux propres dans les comptes individuels.
- Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.

Caractériser les différentes catégories de passif.

- Exposer et appliquer les conditions d'inscription au passif.
- Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur certains passifs à leur entrée et postérieurement à leur entrée.
- Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.
- Présenter les informations à fournir en annexe.
- Exposer et appliquer les traitements comptables relatifs au rattachement des charges et des produits.
- Évaluer et comptabiliser les opérations citées et plus particulièrement celles se déroulant sur plusieurs exercices.
- Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une

situation donnée.

- Présenter les informations à fournir en annexe.
- Exposer les spécificités propres aux associations et aux collectivités territoriales.
- Citer les principales particularités comptables des associations et des collectivités territoriales.
- Évaluer et comptabiliser les principales opérations.

Compétences :

- Connaissance de la profession comptable.
- Connaissance de la technique comptable approfondie.
- Introduction à la consolidation des comptes.
- Introduction à l'audit légal des comptes annuels.

Il s'agit de maîtriser les cadres conceptuels et méthodologiques de la démarche comptable.

Au-delà des aspects techniques, à l'issue de la formation, les étudiants doivent démontrer des capacités rédactionnelles et de réflexion face aux différents cas qui leur sont soumis.

Prérequis

Sont autorisés à s'inscrire à cette formation, les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- baccalauréat ;
- titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue d'une inscription dans les universités ;
- titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance (les candidats doivent en apporter la preuve en fournissant une attestation de comparabilité du CIEP ENIC-NARIC) ;
- diplôme homologué niveaux I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique (;
- diplômes enregistrés aux niveaux I, II, III et IV du répertoire national des certifications professionnelles (;
- Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par l'INTEC au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle.

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le 21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.

Lors de votre inscription, un délai administratif d'environ 2 semaines est nécessaire pour mettre en œuvre l'accès effectif aux enseignements.

Planning

Légende:

 Cours en présentiel

 Cours 100% à distance

  Mixte: cours en présentiel et à distance

Modalités	Lieux	Disponibilités	Prochaines sessions *	Tarif indicatif
	En ligne	Annuel	04/09/2025	De 0 à 420 €
	En ligne	Annuel	04/09/2025	De 0 à 420 €

	En ligne	Annuel	Prévue en 2026-2027	De 0 à 420 €
	En ligne	Annuel	Prévue en 2026-2027	De 0 à 420 €
	En ligne	Annuel	Prévue en 2027-2028	De 0 à 420 €
	En ligne	Annuel	Prévue en 2027-2028	De 0 à 420 €

*Selon les UEs, il est possible de s'inscrire après le début des cours. Votre demande sera étudiée pour finaliser votre inscription.

Modalités

Modalités pédagogiques :

Pédagogie qui combine apports académiques, études de cas basées sur des pratiques professionnelles et expérience des élèves. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé tout au long du cursus.

Modalités de validation :

- Examen final écrit d'une durée de 3 heures.

- Coefficient : 1

- Note inférieure à 6/20 éliminatoire.

La réussite à cette unité d'enseignement permet l'acquisition du bloc de compétences correspondant.

4 modes de formation sont proposés:

- Manuels de cours en ligne + 28h de webconférences (tarif présenté ci-dessous)
- Manuels de cours imprimés et en ligne + 28h de webconférences
- Manuels de cours imprimés et en ligne + 28h de webconférences + 72h de cours à distance interactifs (au choix, journée ou soir).
- Manuels de cours imprimés et en ligne + 28h de webconférences + 69h de cours présentiel

Les tarifs diffèrent selon la modalité choisie (voir grille tarifaire).

Tarif

Mon employeur finance	420 €
Pôle Emploi finance	420 €
Je finance avec le co-financement Région	Salarié : 240 €
Je finance avec le co-financement Région	Demandeur d'emploi : 240 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page Financer mon projet formationopen_in_new ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Passerelles : lien entre certifications

- DGC0100A - Diplôme de Gestion et de Comptabilité (DGC)

Avis des auditeurs

Les dernières réponses à l'enquête d'appréciation de cet enseignement :

↓ Fiche synthétique au format PDF

Taux de réussite

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite